

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 24 novembre 2022	N° 2022-771

Convocation du 17 novembre 2022

Aujourd'hui jeudi 24 novembre 2022 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, M. Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Jean Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Thierry MILLET à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Michel POIGNONEC
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Fabien ROBERT excusé à partir de 14h35 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY excusée à partir de 14h35 le 25 novembre

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET le 24 novembre
M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET de 11h37 à 12h20 et de 14h35 à 15h28 le 25 novembre
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Alain GARNIER DE 14h à 15h le 25 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU de 16h46 à 17h38 et à M. Frédéric GIRO à partir de 17h39 le 24 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 17h le 25 novembre
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 18h15 le 24 novembre
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 18h27 le 24 novembre
M. Jean TOUZEAU à M. Jean François EGRON à partir de 16h04 le 25 novembre
Mme Marie Claude NOEL à Mme Céline PAPIN le 25 novembre
M. Jean François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 18h15 le 24 novembre
Mme Claudine BICHET à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 17h55 le 24 novembre
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h15 le 25 novembre
M. Jean Jacques PUYOBRAU à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h le 25 novembre
Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 18h16 le 24 novembre
Mme Céline PAPIN à Mme Marie Claude NOEL à partir de 16h12 le 24 novembre
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA le 24 novembre
M. Patrick PAPADATO à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 10h54 et à partir de 16h37 le 25 novembre
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h14 le 25 novembre
M. Baptiste MAURIN à Mme Amandine BETES à partir de 15h le 25 novembre
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean TOUZEAU le 24 novembre
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX le 24 novembre
Mme Amandine BETES à Mme Christine BOST le 24 novembre
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h10 le 25 novembre
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 16h48 et à Mme Pascale PAVONE à partir de 16h50 le 24 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN jusqu'à 17h29 le 24 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY de 11h25 à 12h20 et à partir de 14h35 le 25 novembre
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h14 le 24 novembre
Mme Pascale BRU à M. Thierry TRIJOLET à partir de 17h39 le 24 novembre
M. Alain CAZABONNE à M. Michel LABARDIN à partir de 16h30 le 24 novembre
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 11h57 le 25 novembre
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI le 24 novembre
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE le 24 novembre

Mme Camille CHOPLIN à M. Cyrille-Radouane JABER à partir de 18h56 le 24 novembre
M. Max COLES à M. Fabien ROBERT à partir de 18h25 le 24 novembre
M. Max COLES à M. Michel LABARDIN à partir de 16h15 le 25 novembre
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h le 24 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 24 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 10h07 et à partir de 15h32 le 25 novembre
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PEScina à partir de 16h46 le 24 novembre
M. Olivier ESCOTS à M. Jean Claude FEUGAS à partir de 19h le 24 novembre
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h30 le 24 novembre
Mme Françoise FREMY à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h14 le 25 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h49 le 24 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 16h30 le 25 novembre
Mme Anne Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 17h le 24 novembre
Mme Daphnée GAUSSENS à M. Gwenaël LAMARQUE le 24 novembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Cyrille-Radouane JABER de 14h35 à 15h35 le 25 novembre
M. Frédéric GIRO à M. Alexandre RUBIO jusqu'à 17h15 le 24 novembre
M. Stéphane GOMOT à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h36 le 24 novembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 18h45 le 24 novembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY le 25 novembre
M. Cyrille-Radouane JABER à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 16h50 le 24 novembre
Mme Nathalie LACUEY à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Eve DEMANGE le 24 novembre

Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h10 le 25 novembre
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Claudine BICHET jusqu'à 15h43 le 24 novembre
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h21 le 24 novembre
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h51 le 24 novembre
M. Jacques MANGON à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h35 le 25 novembre
M. Guillaume MARI à M. Didier CUGY jusqu'à 16h et à partir de 17h45 le 24 novembre
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE jusqu'à 17h04 le 24 novembre
M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET le 25 novembre
M. Benoit RAUTUREAU à Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h le 24 novembre
M. Franck RAYNAL à M. Patrick PUJOL de 17h15 à 18h13 le 24 novembre
Mme Marie RECALDE à Mme Béatrice DE FRANCOIS le 25 novembre

M. Bastien RIVIERES à M. Patrick LABESSE le 25 novembre
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 12h20 le 25 novembre
Mme Karine ROUX LABAT à M. Christian BAGATE à partir de 18h48 le 24 novembre
Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX à partir de 18h le 24 novembre
Mme Béatrice SABOURET à Mme Fatiha BOZDAG jusqu'à 18h05 le 24 novembre
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Anne Eugénie GASPARD à partir de 18h30 le 24 novembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h15 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h59 le 24 novembre

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 24 novembre 2022	Délibération
	Direction de la Nature	N° 2022-771

Projet européen ' LIFE Biodiver'Cit  et R silience ' - Participation de Bordeaux M tropole - Encaissement des recettes et reversement des subventions - D cision - Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO pr sente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La m tropole bordelaise est riche de plus de 51% d'espaces naturels et agricoles pr serv s dans son plan local d'urbanisme et de 1135 esp ces animales et 1066 esp ces v g tales, dont plusieurs dizaines sont prot g es.

Afin d'assurer la pr servation et la restauration de ce patrimoine naturel, Bordeaux M tropole d veloppe depuis 2017 la strat gie Biodiver'Cit . La premi re phase de ce programme qui s'est d roul e entre 2017 et 2020 (d lib ration 2017-313 du 19 mai 2017) a permis de mettre en lumi re l'importance des enjeux  cologiques et le besoin de renforcer les actions de la m tropole et des communes pour lutter contre l' rosion de la biodiversit  sur le territoire. Un plan d'actions Biodiver'Cit  2021 – 2026 comprenant 59 fiches-actions a donc  t  vot  en conseil de m tropole du 29 janvier 2021 (d lib ration 2021-64) pour un montant de 9,2 millions d'euros sur 5 ans.

Pour l'ensemble de ses actions, Bordeaux M tropole a  t  reconnu « Territoire engag  pour la Nature » en juillet 2022.

Dans ce contexte, afin de mobiliser des ressources externes, Bordeaux M tropole a candidat  au programme de financement europ en LIFE qui appuie des projets en faveur de la nature, de l'environnement et de l'action pour le climat.

5 actions de restauration  cologique inscrites au plan d'actions Biodiver'Cit  ont donc  t  soumises le 21 novembre 2021 au programme LIFE, sous-programme « Nature et biodiversit  » sous le nom LIFE Biodiver'Cit  et R silience (LIFE BCR).

Compte tenu de l'ampleur du projet europ en LIFE Biodiver'Cit  et R silience et des comp tences   mobiliser, 5 partenaires sp cialistes ont  t  appel s   rejoindre le projet : la Ligue pour la Protection des Oiseaux Aquitaine (LPO), l'association Cistude Nature, le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA), la F d ration D partementale des Associations Agr ees de P che et de Protection du Milieu Aquatique de Gironde (FDAAPPMA) et la « Society for Ecological Restoration Europe » (SER Europe).

Le projet a  t  retenu par d cision de la Commission europ enne le 30 ao t 2022.

Il d butera en d cembre 2022 pour une dur e de 60 mois. Il consiste en des actions de restauration  cologique vari es qui tiendront place dans des secteurs d grad s pr alablement identifi es sur le territoire m tropolitain. Cet engagement s'inscrit pleinement

dans le projet de mandature et concourt particulièrement à l'ambition d'un territoire à biodiversité positive.

« LIFE Biodiver'Cité et Résilience » vise à atteindre les objectifs stratégiques suivants :

- améliorer la fonctionnalité du réseau écologique global
- améliorer la qualité des habitats (zones humides, nature en ville et milieux aquatiques)
- développer des exploitations agricoles soutenables et adaptées aux effets du changement climatique
- réduire les menaces qui pèsent sur la biodiversité
- augmenter la fourniture en services écologiques (pollinisation, ilots de fraîcheur, atténuation du débit des crues, captation de carbone et services récréatifs)

5 actions de restaurations écologiques seront menées par Bordeaux Métropole :

- Le développement d'une exploitation agroécologique sur les 202 ha des marais de Peychaud à Ambarès-et-Lagrave : la restauration consistera en la transition vers des cultures mixtes adaptées au changement climatique et permettant un retour de la biodiversité et des zones humides.
- La restauration en milieu soumis au risque inondation : l'opération consiste en un recul de digue et en la restauration de la végétation rivulaire de la jalle du Sable à Blanquefort. L'action vise à conforter la ripisylve et à réduire les risques d'érosion sur les secteurs à enjeux humains (ouvrages, habitations, secteurs agricoles sensibles etc.).
- La réduction des pollutions lumineuses et sonores : ces nuisances impactent les êtres humains tout autant que la faune sauvage. 2 types d'action seront mises en œuvre : le déploiement de solutions de lutte contre la pollution lumineuse et la préservation des zones calmes en lien avec le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement
- La désartificialisation et la renaturation : 11,5 ha de secteurs artificialisés seront renaturés en faveur des espèces, des pollinisateurs et dans l'objectif de créer des ilots de fraîcheur.
- La réouverture de cours d'eau : le réseau hydrographique de la jalle de Blanquefort est une continuité écologique majeure fortement impactée par l'artificialisation. Des dispositifs de contournement ou de franchissement seront mis en place au niveau de 4 ruptures de continuités aquatiques (le seuil de Jallepont, l'écluse de Jallepont, le moulin du Moulinat et le moulin Bussaguet à Eysines et au Haillan) et le ruisseau de la Jallère à Bordeaux sera désartificialisé et remis à l'air libre.

Les associations naturalistes partenaires auront la charge du suivi de l'impact des actions sur la préservation et la restauration de la biodiversité et des espaces naturels :

- La LPO : le suivi des oiseaux, des odonates et des chiroptères
- Cistude Nature : le suivi des reptiles et des amphibiens
- Le CEN NA : le suivi des papillons, des habitats naturels et des zones humides
- La FDAAPPMA : le suivi de la faune piscicole

Le SER Europe appuiera la métropole dans les actions de réplication et de transfert des bonnes pratiques (obligatoire dans le cadre du programme LIFE) auprès de futurs partenaires français et européens tels que des collectivités qui souhaiteraient reproduire les actions de restauration sur leurs territoires.

Le budget prévisionnel total du projet présenté est de 5 898 984,90 € cofinancés à hauteur de 60% par l'Union européenne au titre du programme LIFE Nature et Biodiversité, soit 3 539 387,90€. Il se répartit comme suit auprès des différents partenaires :

- Pour Bordeaux Métropole, le budget des actions portées s'élève à 5 448 713,92 € TTC, financées à 60 % par l'Europe soit 3 269 227,92 € et décomposé comme suit :

Dépenses		Ressources		
Nature de la dépense	Montant	Financeurs	Montant	%
A. Coûts salariaux valorisés (charges patronales comprises)	268 181	Union européenne Programme LIFE	3 269 227,92	60,00
B. Coûts directs (Frais de déplacement)	18 600	Agence de l'Eau Adour Garonne	954 774,00	18,80
C. Equipements (dont infrastructures)	3 121 115	Région Nouvelle Aquitaine	64 830	1,19
D. Autres biens et services (dont frais de communication, audit financier, frais de traduction et divers travaux liés aux action de conservation)	1 371 000	Bordeaux Métropole	1 159 882,00	20,01
E. Coûts indirects (application du forfait suivant : 7% de la somme A+ B + C+ D + F)	356 457,92			
F. Sous-traitance (contribution à une étude)	313 360			
Total (A+B+C+D+E + F)	5 448 713,92	Total	5 448 713,92	100%

- Le budget prévisionnel des actions menées par la LPO s'élève à 115 485,10 € TTC, financées à 60 % par l'Union européenne, soit 69 290,10 €
- Le budget prévisionnel des actions menées par Cistude Nature s'élève à 103 579,21€ TTC, financées à 60 % par l'Union européenne, soit 62 147,21€
- Le budget prévisionnel des actions menées par le CEN NA s'élève à 116 378,55 € TTC, financées à 60 % par l'Union européenne, soit 69 826,55 €
- Le budget prévisionnel des actions menées par la FDAAPPMA s'élève à 68 786,02 € TTC, financées à 60 % par l'Union européenne, soit 41 271,02 €
- Le budget prévisionnel des actions menées par le SER Europe s'élève à 46 042,10 € TTC, financée à 60 % par l'Union européenne, soit 27 625,10 €
- D'un commun accord entre les partenaires, une part de subvention européenne complémentaire sera reversée aux associations à hauteur de 30% du budget de leurs actions respectives soit :
 - o 34 646,49 € pour la LPO
 - o 31 073,76 € pour Cistude Nature
 - o 34 913,56 € pour le CEN NA
 - o 20 635,80 € pour la PDAAPPMA
 - o 13 812,63 € pour le SER Europe

Ce versement complémentaire d'un montant total de 135 082,24 € sera déduit de la subvention européenne prévue pour Bordeaux Métropole.

D'un commun accord entre les parties, Bordeaux Métropole a été désignée coordinateur du projet. A ce titre, la Métropole assurera la coordination administrative, juridique et financière du projet. Elle portera ainsi la responsabilité des rapports techniques et financiers qui conditionneront les versements de la subvention.

Bordeaux Métropole percevra en tant que coordinateur l'ensemble de la subvention européenne. Les modalités de reversement aux associations de leur quote-part sont définies dans l'accord de consortium et dans les conventions de reversements ci-annexés.

L'ensemble des dépenses financées dans le cadre du programme LIFE sont déjà inscrites dans le cadre du plan d'action Biodiver'Cit  2021-2026 et ne nécessitent pas d'inscription

supplémentaire.

Seules les dépenses effectivement réalisées pourront être remboursées, dans la limite des coûts prévus au budget. Dans le cadre de la validation des rapports techniques et financiers par l'Union européenne, certaines dépenses pourraient être rejetées. Alors, si le cofinancement était moindre, Bordeaux Métropole et ses partenaires prendraient à leurs charges la différence sur les dépenses qui les concernent.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération 2017-313 du 19 mai 2017, adoptant la Stratégie zones humides et le projet Biodiver'Cité,

VU la délibération n°2021-64, en date du 29 janvier 2021, adoptant le plan d'action Biodiver'Cité 2021- 2026,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE ce projet européen participe à la stratégie Biodiver'Cité de Bordeaux Métropole et à l'ambition d'un territoire à biodiversité positive,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le plan de financement prévisionnel du projet LIFE Biodiver'Cité et Résilience indiquant les participations maximums sollicitées.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents contractuels et les avenants éventuels et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Article 3 : d'autoriser le Président à signer l'accord de consortium entre Bordeaux Métropole, la Ligue pour la Protection des Oiseaux Aquitaine, l'association Cistude Nature, le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine, la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Gironde et la Society for Ecological Restoration Europe, ci-annexé, et ses éventuels avenants.

Article 4 : d'autoriser le Président à signer les conventions de reversement de subvention entre Bordeaux Métropole et la Ligue pour la Protection des Oiseaux Aquitaine, l'association Cistude Nature, le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine, la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Gironde et la Society for Ecological Restoration Europe, ci-annexées, et leurs éventuels avenants.

Article 6 : de réaliser les dépenses mises en œuvre dans le cadre du projet LIFE BCR "incomitant à Bordeaux Métropole" et de les imputer au Budget Principal des exercices concernés.

Article 7 : d'imputer les recettes du fonds européen via CINEA, l'Agence exécutive européenne pour le climat, les infrastructures et l'environnement (agence exécutive de la Commission européenne) :

- sur le Budget principal sur les exercices concernés (de 2022 à 2027), pour la part revenant à BM au titre des dépenses réalisées en fonctionnement au chapitre 74, article 74778, fonction 76 et en investissement au chapitre 13, article 13278, fonction 76
- sur le Budget principal sur les exercices concernés (de 2022 à 2027), pour la part encaissée (et reversée) pour le compte des associations du consortium sur un chapitre 458 dédié.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 novembre 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 1 DÉCEMBRE 2022	Pour expédition conforme,
DATE DE MISE EN LIGNE : 1 DÉCEMBRE 2022	le Vice-président,
	Monsieur Patrick PAPADATO